

DEMANDE D'ETUDE D'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE TECHNIQUE DANS LA BOUCLE LOCALE DE FRANCE TELECOM

COMPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE A FOURNIR

En application de la décision de l'ART n°02-752 en date du 19/9/02

Le document technique dont le contenu requis est décrit ci-après doit être accompagné d'une lettre de motivation.

La demande de l'opérateur demandeur doit clairement préciser la(les) norme(s) en vigueur (ou en procédure d'adoption) de l'ETSI, ou à défaut la recommandation de l'ITU, qui correspond(ent) à cette nouvelle technique de transmission. Elle doit faire apparaître en outre, de façon claire et précise, l'ensemble des options d'usage souhaitées par le demandeur (telles que souvent définies dans les différentes annexes de la norme). L'opérateur demandeur précisera également si la technique est candidate à un accès partagé.

Le constructeur s'efforcera de fournir dans son dossier tous les éléments qui pourraient présenter un risque d'impact sur les technologies déjà déployées dans la boucle locale de France Télécom. Le Comité d'experts se réserve la possibilité de formuler des demandes complémentaires d'information pendant sa phase d'analyse.

Toutes les caractéristiques fonctionnelles nécessaires à l'évaluation d'un système basé sur la technique et de l'impact de son introduction éventuelle sur les autres systèmes de transmission déployés dans la boucle locale de France Télécom doivent être fournies. Les principales informations nécessaires sont :

- le gabarit de puissance ainsi que la puissance totale d'émission dans l'ensemble de la bande de fréquence des gabarits en vigueur : phase de fonctionnement et phases transitoires (de synchronisation par ex.),
- le niveau spectral hors bande,
- la technique de séparation de canaux utilisée (annulation d'écho, multiplex fréquentiel ou temporel...),
- les options souhaitées (powerback-off/powercut-back, sleeping-mode, power-boost, téléalimentation, utilisation de plusieurs paires, spectre symétrique/asymétrique...),
- la modulation utilisée,
- l'impédance nominale, le gabarit de Return Loss
- LCL (Longitudinal Conversion Loss)

en s'appuyant sur le texte de la norme (conformité aux gabarits,...). L'opérateur demandeur doit préciser les options de la norme pour lesquelles il formule sa demande.

En outre, le dossier technique doit comprendre les informations de portées typiques obtenues sur des câbles décrits dans la norme et en présence de scénarii de bruit également décrits dans la norme.